

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1409

9 juillet 2010

SOMMAIRE

ACP II S.C.A.	67618	Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l.	67589
Alize Worldwide Luxembourg S.A.	67588	JFC Optic S.à r.l.	67630
Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF	67619	LaSalle Property Securities SICAV-FIS ..	67619
A.M.P. Grenailles S.A.	67632	LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	67619
AOL Europe S.à.r.l.	67587	67619
Ashley Park Holdings S.à r.l.	67622	Minusines S.A.	67588
AUB French Logistics S.A. SICAR	67632	O.C. Prom 2 S.à r.l.	67589
Aviatrax S.A.	67587	O.C. Prom S.à.r.l.	67589
Café bei der Kapell, S.à r.l.	67587	OD International (Luxembourg) Finance	67618
Captiva Capital II S.à r.l.	67623	s.à r.l.	67618
Captiva Capital S.à r.l.	67623	OD International (Luxembourg) Holdings	67588
Construction Investments S.à r.l.	67632	S.à r.l.	67588
Da Costa et Silva S.à r.l.	67620	OD International (Luxembourg) Participa-	67618
De Keisecker S.A.	67630	tion S.à r.l.	67618
DESTREM, Luxembourg S.A.	67587	Panfinlux S.A.	67589
EECF Gamma S.à r.l.	67618	Panfinlux S.A.	67589
Eragon S.à r.l.	67631	Park Square Capital II SARL	67621
Euromec S.A.	67631	Park Square Capital I, S.à r.l.	67620
Europe-Fiduce G.m.b.H	67622	Patrimoine Lys Martagon S.A.	67631
Fel Partners Duisberg	67629	PB Finance S.à r.l.	67588
Fel Partners (Duisberg GP)	67629	Peiperleck S.A.	67619
Fel Partners SN	67629	Pian Luxembourg S.A.	67588
Fel Partners SNFH	67629	Quantix Securities S.A.	67621
Fel Partners Wuppertal	67629	RN S.C.A. SICAR	67590
Fine Tobacco Flavours S.A.	67621	Rolly Real Estate S.à r.l.	67631
Fine Tobacco Flavours S.A.	67622	SAR Energy S.à r.l.	67623
Fine Tobacco Flavours S.A.	67621	Schroder International Selection Fund ...	67622
Hills Japan S.à r.l.	67587	SFP	67630
I Leoni S.A.	67620	Sisu Group S.A.	67586
Imfoled Luxembourg S.A.	67586	Star German Properties S.à.r.l.	67586
Independent Business Consulting (Luxem-	67621	Vezer Holding	67586
bourg)	67621	V.L.V.I. - LUX S.à r.l. (ventes-locations vé-	67620
Indolux Private Portfolio	67620	hicules industriels - LUX S.à r.l.)	67620
ING REEOF Germany S.à r.l.	67586		

Sisu Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 40.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062634/10.

(100077594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Star German Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010062635/14.

(100077208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Veazar Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.806.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062636/10.

(100077945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Imfoled Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062893/10.

(100078675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ING REEOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062897/10.

(100078435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 256.009.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062781/11.

(100078691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Café bei der Kapell, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 60, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010063589/12.

(100079212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063642/10.

(100079210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Aviatrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.706.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Matthildur Kristjansdottir

Administrateur

Référence de publication: 2010081502/11.

(100072856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

DESTREM, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081506/10.

(100072907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Alize Worldwide Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 82.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010081511/12.

(100072893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

PB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081512/10.

(100072891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

OD International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081513/10.

(100072889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PIAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081519/12.

(100072551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081508/10.

(100072897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Panfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.615.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANFINLUX S.A.
Georges DIEDERICH / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081500/12.

(100072860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Panfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.615.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANFINLUX S.A.
Georges DIEDERICH / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081501/12.

(100072859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010081503/12.

(100072855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

O.C. Prom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3771 Tetange, 17, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081537/9.

(100072874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

O.C. Prom 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 148.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081538/9.

(100072869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

RN S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 153.952.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) RN Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg trade and companies register (the General Partner);

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal; and

(2) Investment Company Renord-Invest, a company incorporated under the laws of the Russian Federation, having its registered office at 15, Ispolkomskaya Street, 191167 St-Petersburg, Russian Federation, registered with the Interdistrict Federal Tax Service Inspection No. 15 under number 1077847617264;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under a private seal; and

(3) Renord Investment Advisor Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 31 75, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1521565;

here represented by Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated.

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "RN S.C.A. SICAR" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law dated 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended (the 2004 Law), by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2004 Law, the 2004 Law shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

2.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a corporate partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Term of company - Term of the compartments.

3.1 Without prejudice to the provisions of the confidential offering memorandum of the Company (the Memorandum) and subject to the provisions of the next paragraphs, the Company has been incorporated with an unlimited duration provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a compartment (a Compartment) if no further Compartment is active at that time.

3.2 The Compartments may be created with a finite life in which case they will be automatically liquidated at the relevant termination date, as further described in the Memorandum.

4. Art. 4. Purposes.

4.1 The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the 2004 Law. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in companies or other entities or arrangements (such as a limited partnership or unit trust) in which the Company holds any direct or indirect interest (whether characterised as equity, debt or otherwise, including a co-investment or fractional interest) for the purpose of structuring the holding of an investment, as further detailed in the Memorandum;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest (including, for avoidance of doubt, any holding company), or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2004 Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum.

5. Art. 5. Share capital, Shares, Net asset value.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 13 hereof.

5.2 The capital, including the share premium, must reach one million euro (EUR1,000,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the 2004 Law on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR31,000) represented by thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) fully paid up Shares and one (1) GP Share (as defined below) with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the General Partner may set up separate Compartments as defined in article 3 of the 2004 Law. Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the Memorandum. Each Compartment may have its own funding, classes of Shares, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Compartment, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of Shares (the Classes, each class of Shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2004 Law and the Companies Law, including, without limitation, different:

(a) type of target investors;

(b) fees and expenses structures;

(c) sales and redemption charge structures;

(d) subscription and/or redemption procedures;

(e) minimum investment and/or subsequent holding requirements;

(f) shareholders servicing or other fees;

(g) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that Shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration in the form of carried interest or to receive preferred returns or to share fees;

(h) marketing targets;

(i) transfer or ownership restrictions;

(j) reference currencies;

provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one Share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that a maximum of one GP Share shall be issued by the Company in each Compartment.

5.6 A separate net asset value per Share (the Net Asset Value), which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 13.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 3(5) of the 2004 Law, the rights of the shareholders and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.9 Each Compartment is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Compartment. A purchase of Shares relating to one particular Compartment does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Compartment.

5.10 The General Partner may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension. At the expiration of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the Shares in the Classes of that Compartment, in accordance with article 27, irrespective of the provisions of article 10 of the Articles.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The limited Shares of the Company (i.e., all Shares of whatever Class except the GP Share) shall and will continue to be in the registered form. The GP Share is and will continue to be in the registered form. The Shares are not represented by certificates.

6.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered Shares held by him, the amount paid up on each Share, and the Transfer of Shares and the dates of such Transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each investor shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.4 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder.

6.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

6.6 Subject to the provisions of article 9, the Transfer of Shares may be effected by a written declaration of Transfer entered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of Transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

6.7 Payments of distributions, if any, will be made to shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of shareholders in the manner prescribed by the General Partner from time to time.

6.8 With the exception of the GP Share, fractional Shares will be issued to the nearest 1,000th of a Share, and such fractional Shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.9 All Shares issued by the Company are redeemable Shares. The Company may therefore redeem Shares at the General Partner's discretion and, in particular in accordance with article 10 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The General Partner is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time in accordance with the terms of the Memorandum and these Articles (to the exclusion of any additional GP Shares) without reserving a preferential right to subscribe for the Shares to be issued for the existing shareholders.

7.2 Shares (to the exclusion of the GP Share) are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law (the Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which Shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that Shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that Shares of a particular Compartment or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specified period, up to a certain amount. As far as permitted under Luxembourg law, any subscription agreement may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements;

(c) impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for Shares or restrictions on ownership in relation to the Shares;

(e) in respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of Shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or drawdown dates at which the commitment of the investor (and, as the case may be, any relevant additional amount or interest) will be called against issue of Shares of the relevant Class.

7.4 Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of Shares in a Compartment.

7.6 The Company is authorised to issue Shares (which may, as the case may be, pertain to a particular Class) to the shareholders in lieu of the payment of distributions outstanding each time in accordance with the procedure and terms of the Memorandum.

7.7 The General Partner may confer the authority upon any of its members of the board of managers, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares and to deliver these Shares.

7.8 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Shares or a proposed commitment to subscribe for Shares.

7.9 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring Shares in this manner.

7.10 The mode of payment for subscriptions is determined for each Class by the General Partner and more fully described in the Memorandum.

8. Art. 8. Investor or Shareholder's default.

8.1 The failure of an investor or shareholders for whatever reason (including where such failure is due to such investor's bankruptcy, insolvency, dissolution, liquidation or other similar event) to:

(a) make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or payment to the relevant Compartment in accordance with the terms of its subscription agreement or commitment to the Company; or

(b) perform or observe any other term, covenant or condition in its subscription agreement, these Articles or the Memorandum;

entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties, and to exercise the remedies, determined by the General Partner and detailed in the Memorandum which may include, without limitation:

- (a) the right for the Company (on account of the relevant Compartment) to require such defaulting investor to pay:
 - (i) interest on the amount outstanding for the period from the due date up to the date of payment thereof at the rate determined in the Memorandum; and
 - (ii) any interest and charges relating to the use of any financing required to fulfil obligations assumed in relation to investments where there is a shortfall caused by an investor who has become a defaulting investor;
- (b) the loss of the defaulting investor's right to vote (including the right to vote on material amendments of Memorandum or to participate to decisions requiring an investors consent) and rights to dividend or distribution, until payment is made;
- (c) the right for the Company to reduce or terminate the defaulting investor's undrawn commitment;
- (d) the right for the Company to prohibit the defaulting investor to make any additional commitment;
- (e) the maintain of the defaulting investor's obligation to pay, based on its commitment prior to the default, its pro rata share of expenses (including the management fee) of the relevant Compartment as if the default had not occurred;
- (f) the right for the Company to offer the non-defaulting investors the right to purchase the defaulting investor's Shares at an amount equal to such percentage of their latest calculated Net Asset Value as is set out in the Memorandum and under such conditions as set out in the Memorandum;
- (g) the right for the Company to compulsory redeem the defaulting investor's Shares at the lesser of:
 - (i) 50% of the latest calculated Net Asset Value of the Shares of the defaulting investor (or for no consideration if the Net Asset Value of the Shares is equal to zero or negative), at the due date; and
 - (ii) 50% of the aggregate capital contributions of the defaulting investor;
 unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

8.2 The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement.

9. Art. 9. Transfer of shares.

Transfer of GP Shares

9.1 The General Partner shall not sell, assign, transfer, grant a participation in, pledge, hypothecate, encumber or otherwise dispose of (Transfer) the GP Share or of all or any part of its rights and obligations as a general partner, or voluntarily withdraw from its position as general partner of the Company.

Transfer of Shares / (undrawn) commitments

9.2 No Transfer of all or any portion of any shareholder's Shares or (undrawn) commitment, whether, direct or indirect, voluntary or involuntary, shall be valid or effective if:

- (a) the Transfer would result in a violation of any Luxembourg law, any law or regulation of the United States, the United Kingdom or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act of 1933, any securities laws of the individual states of the United States, or the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974) or subject the Company to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;
 - (b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;
 - (c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended;
- and;
- (d) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:
 - (i) such Transfer be approved by the General Partner, such approval not to be unreasonably withheld;
 - (ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person (as defined under article 12), and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;
 - (iii) (in respect of the Transfer of (undrawn) commitment) the transferee enters into a subscription agreement in respect of the relevant (undrawn) commitment so transferred;
 - (iv) the transferor at the same time as the Transfer of Shares procures the transfer to the transferee of all or the relevant pro rata portion of its (undrawn) commitment or remaining commitment to provide funds to the Company against the issue of Shares or otherwise, as the case may be;
 - (v) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 12.

9.3 The Company, in its sole and absolute discretion, may condition such Transfer upon the receipt of an opinion of responsible counsel which opinion shall be reasonably satisfactory to the Company.

9.4 The transferor shall be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted Transfer, including reasonable legal fees arising in relation thereto incurred by the General Partner or its affiliates and stamp duty or stamp duty reserve tax (if any) payable. The transferor and the transferee shall indemnify

the Indemnified Persons (as defined in the article 20), in a manner satisfactory to the General Partner against any claims and expenses to which the Indemnified Persons may become subject arising out of or based upon any false representation or warranty made by, or breach or failure to comply with any covenant or agreement of, such transferor or transferee in connection with such Transfer. In addition, each investor agrees to indemnify the Company and each Indemnified Person from any claims and expenses resulting from any Transfer or attempted Transfer of its Shares and (undrawn) commitment in violation of these Articles, the Memorandum (and the terms of the subscription agreement).

10. Art. 10. Redemption of shares.

10.1 Unless otherwise provided in the Memorandum, Shares shall not be redeemable at the request of a shareholder.

10.2 Shares of any Class may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Compartment in the Memorandum (if any).

10.3 The Company may inter alia compulsorily redeem the Shares:

- (a) held by a Restricted Person in accordance with article 12;
- (b) for the purpose of equalisation of existing investors in case of admission of new investors (or of increase of commitment by existing investors) in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;
- (c) in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 29 of the Articles;
- (d) held by a defaulting investor in accordance with article 8;
- (e) for the purpose of the payment of management fees, in accordance with and subject to, the terms of the Memorandum;
- (f) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the relevant subscription agreement, the Memorandum and these Articles.

10.4 All redeemed Shares shall be cancelled.

10.5 If redemption of Shares is allowed in respect of a specific Compartment or Class, a process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of such redemption of Shares.

11. Art. 11. Conversion of shares.

11.1 Unless otherwise provided in the Memorandum, shareholders are not allowed to convert all, or part, of the Shares of a given Class into Shares of the same Class of another Compartment. Likewise, unless otherwise stated in the Memorandum, conversions from Shares of one Class of a Compartment to Shares of another Class of either the same or a different Compartment are prohibited.

11.2 If conversion of Shares is allowed between Classes of the same Compartment or between Shares pertaining to a Class into Shares of the same Class of another Compartment, then the applicable terms and conditions to conversion of Shares shall be as set forth in the Memorandum in respect of the relevant Compartment(s).

12. Art. 12. Restriction on ownership of shares.

12.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any individual or other entity:

- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;
 - (b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:
 - (i) the Company, the General Partner, a Compartment or any of their respective affiliates or any investment or potential investment of the Company to violate any law or regulation or could result in the Company, the General Partner, a Compartment or any of their respective affiliates or any investment or potential investment of the Company suffering material taxation or other pecuniary or fiscal disadvantages which they may not have suffered had such person ceased to be an investor;
 - (ii) the Company or a Compartment being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or
 - (iii) the Company or a Compartment being required to register its Shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the U.S. Securities Act of 1933 or the U.S. Investment Company Act of 1940); or
 - (c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or entity itself, the Company or a Compartment, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); and in particular if a relevant shareholder does not qualify as a Well-Informed Investor or has lost such qualification for whatever reason;
 - (d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;
- (such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as a Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

12.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Shares and decline to register any Transfer of Share/(undrawn) commitment, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such Shares/(undrawn) commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or of (undrawn) commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of (undrawn) commitments to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares/(undrawn) commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares/(undrawn) commitment by a Restricted Person.

12.3 If it appears that an investor is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting and disregard its vote on any matter requiring the investor's consent; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 9 hereof and in the Memorandum; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person's (undrawn) commitment; and/or

(e) compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price based on the lesser of (i) the latest available Net Asset Value of the Shares of the Restricted Person at the date on which the Company becomes aware that the relevant investor is a Restricted Person (or the moment of consideration being irrelevant if the Net Asset Value is equal to zero or negative) and (ii) the aggregate capital contribution of the Restricted Person, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the General Partner, either (i) 30% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

12.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of Shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of Shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above-named powers in good faith.

13. Art. 13. Determination of the net asset value.

13.1 The Company and each Class have a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law, subject to any adjustments required to ensure that investors are treated fairly and in accordance with the Articles. The reference currency of the Company is the euro.

13.2 Calculation of the Net Asset Value

(a) The Net Asset Value of each Compartment and each Class shall be calculated in the reference currency of the Compartment or Class, as stipulated in the Memorandum and in good faith in Luxembourg on each valuation date as stipulated in the Memorandum (a Valuation Date).

(b) The administrative agent of the Company shall under the supervision of the General Partner compute the Net Asset Value per Class in the relevant Compartment as follows: each Class participates in the Compartment according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Compartment on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Compartment on that Valuation Date. The assets of such Class will be commonly invested within a Compartment but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Compartment on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class of that Compartment then outstanding on that Valuation Date.

(c) For the purpose of calculating the Net Asset Value per Class of a particular Compartment, the Net Asset Value of each Compartment shall be determined by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

(d) The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Company based on a consolidated view, provided that:

(i) the equity or liability interests attributable to a shareholder derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(ii) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of intermediary vehicle, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment, as confirmed by the General Partner, or for a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(iii) the set up costs for the Company and any Compartment shall be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

(e) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) the interests in unlisted portfolio funds registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such portfolio funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a portfolio fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Compartment's interests in such portfolio fund, whether because such information has been generated after a delay from the portfolio fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The Net Asset Value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(ii) the interests of investments registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(iii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the Company with good faith;

(v) investments registered in the name of the Company or in the name of an intermediary vehicle, other than those mentioned in paragraphs 13.2(e)(i) to 13.2(e)(iv) may be valued by one or more independent valuers in accordance with the terms of the Memorandum, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its shareholders.

(f) The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

(g) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination as at the Valuation Date.

(h) For the purpose of this article:

(i) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(ii) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(iii) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(A) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(B) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the General Partner.

(i) The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Compartment corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Compartment, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Compartment;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Compartment;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(vi) upon the payment of distributions to the shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

(j) For the purpose of this article:

(i) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(ii) the Net Asset Value as of any Valuation Date will be made available to investors at the registered office of the Company as soon as it is finalised. The Company will use its best efforts to compute and finalise the Net Asset Value within 120 calendar days following the relevant Valuation Date;

(iii) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 13 are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company;

(iv) the Net Asset Value per Share of each Class in each Compartment is made available to the investors at the registered office of the Company and at the offices of the administrative agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Compartment/Class and any other currency at the discretion of the General Partner in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(v) claims of the Company against investors in respect of (undrawn) commitments shall not be taken into account for the purpose of the calculation of the Net Asset Value;

(vi) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Compartment as further laid down in the Memorandum.

14. Art. 14. Temporary suspension of the calculation of the net asset value.

14.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any Compartment and/or the issue of the Shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the Shares of such Compartment from its shareholders and/or the conversions of Shares of any Class in a Compartment:

(a) when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the relevant Compartment, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the relevant Compartment are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the General Partner, disposal of the assets of the relevant Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the General Partner, the value of any asset of the relevant Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when for any other reason, the prices of any investments within a Compartment cannot be promptly or accurately determined;

(f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders (the General Meeting) for the purpose of winding-up the Company or any Compartment(s);

(g) when the suspension is required by law or legal process; and/or

(h) when for any reason the General Partner determines that such suspension is in the best interests of shareholders.

14.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify shareholders requesting redemption or conversion of their Shares of such suspension.

14.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Compartment.

15. Art. 15. Liability of shareholders.

15.1 The owners of limited Shares (i.e., Shares of whatever Class to the exclusion of the GP Share) are only liable up to the amount of their capital contributions made to the Company. The holders of limited Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in General Meetings.

15.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

16. Art. 16. Management.

16.1 The Company shall be managed by RN Management S.à r.l. (the General Partner). The General Partner shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

16.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

17. Art. 17. Authorised signature. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (actionnaire commanditaire) of the Company.

18. Art. 18. Investment policy and Restrictions.

18.1 The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policy of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

18.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2004 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage (if any) of the Company's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage (if any) of any type of investment which it may acquire.

19. Art. 19. Conflict of interests.

19.1 The Company is managed on an arm's length basis. The General Partner seeks to take all necessary steps to avoid conflict of interests.

19.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.3 Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20. Art. 20. Indemnity.

20.1 The General Partner, all members of the board of managers of the General Partner, the initiator and their affiliates, officers, directors, direct and indirect shareholders, members, agents, partners and employees of each of the foregoing (each referred to as an Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Compartment's assets (and, for the avoidance of doubt, which may be from the assets of all Compartments if the relevant matter applies to the Company as a whole or all Compartments), against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees), damages, losses, suits, proceedings and actions, whether judicial, administrative, investigative or otherwise, that may be incurred by such Indemnified Person, or in which such Indemnified Person may become involved or with which such Indemnified Person may become threatened, in connection with, or relating to, or arising or resulting from, the Indem-

nified Person being or having acted as a member of the board of managers of the General Partner or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a member of the board of managers of the General Partner or from the provision of services to or in respect of the Company or under or pursuant to any management agreement or other agreement relating to the Company or which otherwise arise in relation to or in connection with the operation, business or activities of the Company, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour by it which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

20.2 The investment adviser(s) of a Compartment (if any), and each of its/their directors, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Compartment might also benefit from indemnification provisions depending on and in accordance with the terms of the agreement between the Company and the relevant entity.

20.3 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, D&O or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

21. Art. 21. Meetings of shareholders.

21.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Tuesday in June of each year at 11.30 a.m.. If such day is not a Luxembourg business day, the annual General Meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

21.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

21.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

21.4 All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

21.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

22. Art. 22. General meeting of shareholders of a compartment or a class.

22.1 The shareholders of the Classes issued in a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

22.2 In addition, the shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

22.3 The provisions of article 23 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

23. Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

23.1 The notice periods and quorum rules provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

23.2 The General Partner may convene a General Meeting. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

23.3 All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

23.4 Each Share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 8.3 and 12.3.

23.5 Except as otherwise required by law, by these Articles or by the Memorandum, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Law and any other relevant Luxembourg law. In addition, any amendment to these Articles with a view to change the legal regime of the Company from an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the 2004 Law into any other regulated or unregulated investment vehicle will require the unanimous consent of the shareholders (including, for the avoidance of doubt, the General Partner) and will be subject to the prior consent of the Commission de surveillance du secteur financier.

23.6 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, if any.

23.7 Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class of Shares vis-à-vis those of any other Class of Shares shall only be valid if passed in accordance with article 68 of the Companies Law.

23.8 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

23.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

23.10 The shareholders may vote in writing (by way of voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

23.11 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

23.12 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

24. Art. 24. Auditors.

24.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

24.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Law.

25. Art. 25. Custodian.

25.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2004 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2004 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

25.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

26. Art. 26. Fiscal year - Accounts.

26.1 The fiscal year will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year, except for the first fiscal year which began on the date of incorporation and will end on 31 December 2010.

26.2 The accounts of the Company shall be expressed in euro.

27. Art. 27. Allocation of profits.

27.1 Net income and capital gains of the Company shall be distributed in accordance with the provisions set forth in the Memorandum and will be used first to pay the expenses and thereafter, unless recycled in accordance with the provision of the Memorandum on re-investment, as distribution of dividends and reserves (Distributions) in the reasonable discretion of the General Partner. Any Distributions may be subject to a clawback or to re-investment, as described in the Memorandum.

27.2 Without prejudice to the terms of the Memorandum, it is expected that Distributions shall be made at the reasonable discretion of the General Partner at such frequency as is set out in the Memorandum and as soon as reasonably practicable after the relevant amount has become available for Distribution, unless such amount is considered to be de minimis.

27.3 The General Partner shall not be obliged to cause the Company to make any Distribution:

- (a) unless there is sufficient cash available therefor;
- (b) which would render the Company or the relevant Compartment insolvent;
- (c) which relates to re-investment cash the General Partner decides to retain within the Company pursuant to the terms of the Memorandum; or
- (d) which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Company with a subscribed share capital, including the share premiums, of less than one million euro (EUR 1,000,000) or with insufficient funds or profits to meet any future contemplated obligations, liabilities or contingencies including obligations to the General Partner, the Indemnified Persons, the investment adviser(s) (if any) (including the management fee, if any) or an investment.

27.4 Distributions shall be made only to investors who are recorded in the Company's register as at the date a Distribution is made as having made a capital contribution and no sums shall be treated as accruing due prior to actual payment. Neither the Company, nor the General Partner or the investment adviser (if any) shall incur any liability for

Distributions made in good faith to any investor at the last address provided by it prior to the registration of any Transfer of all or any of its Shares in the Company.

27.5 The Company will in principle not make Distributions in kind. However, the Company may distribute assets in kind to the extent a Compartment receives in kind Distributions from investment(s). To the extent practicable, however, such assets will not be distributed (other than in connection with liquidating Distributions) unless they are readily marketable. Assets distributed to the investors in kind will be valued at the time of such Distribution by the General Partner in good faith, taking account of such factors as it deems relevant and in view of the fair and equal treatment of investors. When Distributions are made in kind, they will be treated as cash Distributions for purposes of applying the Distribution provisions.

28. Art. 28. Winding-up and Liquidation of the Company.

28.1 Subject to article 3, the Company may be voluntarily dissolved by a resolution of a General Meeting with the consent of the General Partner.

28.2 In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the Luxembourg supervisory authority, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.3 Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Law and the Companies Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor or by an ad hoc external auditor appointed by the General Meeting.

28.4 If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2004 Law will be exclusively applicable.

28.5 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by investors at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

29. Art. 29. Merger and Liquidation of compartments and classes.

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their Shares into Shares of another Compartment or Class under terms fixed by the General Partner or to redeem all the Shares of the relevant Compartment or Class at the Net Asset Value per Share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

29.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment or Class.

29.3 In addition, the General Meeting of any Compartment or any Class will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the Shares of the relevant Compartment or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 29, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

29.5 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another investment company in risk capital organised under the provisions of the 2004 Law or to another compartment within such other investment company in risk capital (the New Compartment) and to redesignate the Shares of the relevant Compartment as Shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

29.6 Notwithstanding the powers conferred to the General Partner, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment (or the relevant Class) for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

30. Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Law and the 2004 Law in accordance with article 1.2.

Transitional provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2010. The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to thirty one thousand (31,000) Shares representing the total share capital of the Company as follows:

(1) RN Management S.à r.l., prenamed:	1 (one) GP Share
(2) RN Management S.à r.l., prenamed:	10,333 (ten thousand three hundred thirty three) Shares (i.e., participating Shares issued in the Compartment RN S.C.A. SICAR - Russia Infrastructure Fund)
(3) Investment Company Renord-Invest, prenamed: . . .	10,333 (ten thousand three hundred thirty three) Shares (i.e., participating Shares issued in the Compartment RN S.C.A. SICAR - Russia Infrastructure Fund)
(4) Renord Investment Advisor Limited, prenamed: . . .	10,333 (ten thousand three hundred thirty three) Shares (i.e., participating Shares issued in the Compartment RN S.C.A. SICAR - Russia Infrastructure Fund)
Total:	<u>31,000 (thirty-one thousand) Shares</u>

All these Shares have been fully paid up by the shareholders by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed with the consent of the General Partner the following resolutions:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that there be appointed Deloitte, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of time ending on the date of the annual general meeting approving the accounts as at 31 December 2010;
3. that the address of the registered office of the Company is at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. RN Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Gérant Commandité),

représentée par Jan Vanhoutte, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Investment Company Renord-Invest, une société constituée en vertu du droit de la Fédération de Russie, ayant son siège social au 15, Ispolkomskaya Street, 191167 Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie et enregistrée auprès de la Interdistrict Federal Tax Service Inspection No. 15 sous le numéro 1077847617264;

représentée par Jan Vanhoutte, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. Renord Investment Advisor Limited, une société constituée en vertu du droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 31 75, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1521565;

représentée par Jan Vanhoutte, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer avec le présent acte.

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de "RN S.C.A. SICAR" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (la Loi de 2004), à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaudra), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision de l'Actionnaire Gérant Commandité.

2.2 L'Actionnaire Gérant Commandité a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque l'Actionnaire Gérant Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la Société - Durée des compartiments.

3.1 Sans préjudice des dispositions du mémorandum de la Société (le Mémorandum) et des paragraphes suivants, la Société a été constituée pour une durée illimitée, sous réserve que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un compartiment (un Compartiment) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

3.2 Les Compartiments peuvent être créés avec une durée limitée dans quel cas ils seront mis en liquidation automatiquement à la date d'expiration concernée, telle que décrite dans le Mémorandum.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'investissement des fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis sous l'article 1^{er} la Loi de 2004. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition en tout autres avois permis par la loi et en accord avec son objet social.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des sociétés ou autres entités ou arrangements (tels que des limited partnerships ou des unit trusts) dans lesquels la Société détient des intérêts directs ou indirects (qu'ils prennent la forme d'action, de dette ou autre, y compris un co-investissement ou des intérêts fractionnels) afin de structurer la détention d'un investissement, tels que détaillé dans le Mémorandum;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect (y compris, afin d'éviter les interprétations, tout société holding) ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 sous réserves des termes du, et limites établies dans, le Mémoire.

5. Art. 5. Capital social, Actions, Valeur nette d'inventaire.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les Actions) sans valeur nominale et sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société conformément à l'article 13 des présents Statuts.

5.2 Le capital, y compris les primes d'émissions, doit atteindre un million d'euros (1.000.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises conformément à la Loi de 2004, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions et une (1) Action AC (telle que définie ci-dessous) entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples et l'Actionnaire Gérant Commandité établira des Compartiments distincts tels que définis par l'article 3 de la Loi de 2004. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le Mémoire. Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres catégories d'Actions, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, l'Actionnaire Gérant Commandité peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'Actions (les Catégories, chaque catégorie d'Action étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2004 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation, différent(e)s:

(a) types d'investisseurs visés;

(b) structures de frais et de dépenses;

(c) structures de frais de rachat et d'achat;

(d) procédures de souscription et/ou rachat;

(e) investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;

(f) frais relatifs aux services aux actionnaires ou autres frais;

(g) droits et politiques de distribution, et l'Actionnaire Gérant Commandité peut en particulier décider que des Actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interest", de rendements préférentiels ou d'arrangements de partage des commissions;

(h) cibles commerciales;

(i) restrictions au transfert ou à la propriété;

(j) devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Actionnaire Gérant Commandité détiendra au moins une Action réservée à l'Actionnaire Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) et qu'un maximum d'une Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment.

5.6 Une valeur nette d'inventaire distincte par Action (la Valeur Nette d'Inventaire), pouvant différer en conséquence de ces facteurs divers, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 13.

5.7 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 3(5) de la Loi de 2004, les droits des actionnaires et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.9 Chaque Compartiment est traité comme une entité individuelle et fonctionne de manière indépendante, chaque portefeuille d'avoirs est investi pour le bénéfice exclusif de ce Compartiment. L'achat d'Actions appartenant à un Compartiment en particulier ne donne au détenteur de ces Actions aucun droit en ce qui concerne un quelconque autre Compartiment.

5.10 L'Actionnaire Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Actionnaire Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémoire. Le Mémoire indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les Actions dans les Catégories de ce Compartiment, conformément à l'article 27, nonobstant les dispositions de l'article 10 des Statuts.

5.11 Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en euro, convertis en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories.

6. Art. 6. Forme des actions.

6.1 Les Actions commanditaires de la Société (c'est-à-dire toutes les Actions de toutes Catégories à l'exception de l'Action AC) sont et resteront nominatives. L'Action AC est et restera nominative. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des Actions nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action, ainsi que la mention des Transferts des Actions et les dates de ces Transferts. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Chaque investisseur fourni à la Société une adresse, un numéro de fax et une adresse courriel à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.4 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet actionnaire à la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur inscrit, que la Société considère comme le représentant de tous les actionnaires conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

6.6 Sous réserve des dispositions de l'article 9, le Transfert des Actions peut se faire, par une déclaration écrite de Transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de Transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du Transfert d'autres instruments de Transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.7 Les paiements de distributions, le cas échéant, seront faits aux actionnaires, en relation avec les Actions nominatives à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la manière définie périodiquement par l'Actionnaire Gérant Commandité.

6.8 A l'exception de l'Action AC, des fractions d'Action au millième d'Action seront émises, et ces fractions d'Actions n'auront pas de droit de vote (sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, dans quel cas elles portent un droit de vote), mais participeront aux résultats nets et aux produits de liquidation attribuables à la Catégorie concernée sur base proportionnelle.

6.9 Toutes les Actions émises par la Société peuvent être rachetées. La Société peut donc racheter des Actions à la discrétion de l'Actionnaire Gérant Commandité et, en particulier conformément à l'article 10 des présents Statuts et aux dispositions du Mémoire.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions entièrement libérées conformément aux dispositions du Mémoire et des présents Statuts (à l'exclusion

de toute Action AC supplémentaire) sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

7.2 Les Actions (à l'exclusion de l'Action AC) sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis dans le sens de l'article 2 de la Loi de 2004 (les Investisseurs Avertis).

7.3 Les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que l'Actionnaire Gérant Commandité peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les Actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie en particulier ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des Actions, pendant une période spécifique et jusqu'à un certain montant. Dans les limites permises par la loi luxembourgeoise, tout contrat de souscription peut contenir des dispositions spécifiques non reprises dans d'autres contrats de souscription;

(c) imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication des informations que l'Actionnaire Gérant Commandité estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant d'engagement ou de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions ou toutes restrictions de propriété liées aux Actions;

(e) pour tout Compartiment et/ou Catégorie donné, lever des frais de souscription et renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) limiter la détention d'Actions d'une certaine Catégorie à un certain type de personnes ou d'entités;

(g) décider que le paiement pour les souscriptions d'Actions devra être effectué intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel de capital auxquelles l'engagement d'un investisseur (et, le cas échéant, tout autre montant ou intérêt additionnel) sera appelé en contrepartie de l'émission d'Actions dans la Catégorie concernée.

7.4 Les Actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'Actions dans un Compartiment.

7.6 La Société est autorisée à émettre des Actions (pouvant appartenir, le cas échéant, à une Catégorie en particulier) aux actionnaires au lieu du paiement de distributions dues à chaque fois conformément à la procédure et aux termes du Mémoire.

7.7 L'Actionnaire Gérant Commandité peut octroyer à un des membres de son conseil de gérance, gérant, agent ou à tout autre mandataire dûment autorisé le pouvoir d'accepter des demandes de souscription, de recevoir des paiements pour des Actions nouvellement émises et de délivrer ces Actions.

7.8 L'Actionnaire Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter toute demande de souscription d'Actions ou d'engagement à souscrire des Actions.

7.9 La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'actionnaire acquérant des Actions de cette manière.

7.10 Le mode de paiement des souscriptions est déterminé pour chaque Catégorie par l'Actionnaire Gérant Commandité et est entièrement décrit dans le Mémoire.

8. Art. 8. Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire.

8.1 La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire pour quelque raison que ce soit (y compris si cette défaillance est due à la faillite, l'insolvabilité, la dissolution, la liquidation ou des événements similaires de l'investisseur concerné):

(a) d'effectuer dans une période de temps déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité, toutes contributions requises ou paiements au Compartiment concerné conformément aux termes de son contrat de souscription ou d'engagement de souscription à la Société; ou

(b) d'agir et de respecter tous autres termes, engagements ou conditions de son contrat de souscription, des présents Statuts ou du Mémoire;

autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités, et d'exercer les moyens, déterminés par l'Actionnaire Gérant Commandité et détaillés dans le Mémoire qui peuvent inclure sans limitation:

(a) le droit de la Société (pour le compte du Compartiment concerné) de réclamer à l'investisseur défaillant le paiement:

(i) des intérêts sur le montant impayés pour la période allant de la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement du montant, au taux déterminé dans le Mémoire; et

(ii) tout intérêt et tous frais relatifs à l'utilisation d'un financement requis afin de satisfaire aux obligations assumées relatives aux investissements dans le cas d'une déficience causée par un investisseur étant devenu un investisseur défaillant;

(b) la perte du droit de vote de l'investisseur (y compris le droit de vote concernant des modifications importantes du Mémoire ou de participer à des décisions exigeant le consentement de l'investisseur) et du droit à des dividendes ou distributions, jusqu'à l'exécution du paiement;

(c) le droit de la Société de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(d) le droit de la Société d'empêcher l'investisseur défaillant de procéder à des engagements supplémentaires;

(e) le maintien de l'obligation de l'investisseur défaillant de payer, sur base de ses engagements préalables à sa défaillance, sa partie proportionnelle des dépenses (y compris les frais de gestion) du Compartiment concerné comme si sa défaillance n'avait pas eu lieu;

(f) le droit de la Société d'offrir aux investisseurs non-défaillants le droit de racheter les Actions de l'investisseur défaillant pour un montant équivalent au pourcentage de leur dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée tel que décrit dans le Mémoire et aux conditions définies dans le Mémoire;

(g) le droit de la Société de procéder au rachat obligatoire des Actions de l'investisseur défaillant au montant le plus bas entre:

(i) 50% de la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions de l'investisseur défaillant (ou sans contrepartie, si la Valeur Nette d'Inventaire des Actions est égale à zéro ou négative), à la date d'échéance; et

(ii) 50% des contributions en capital cumulées de l'investisseur défaillant;

à moins que l'Actionnaire Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

8.2 Les pénalités ou moyens décrits ci-dessus et dans le Mémoire ne sont pas exclusifs de tout autre moyen à la disposition de la Société ou des actionnaires en vertu des dispositions légales et du contrat de souscription.

9. Art. 9. Transfert d'actions.

Transfert d'Actions AC

9.1 L'Actionnaire Gérant Commandité ne peut vendre, transférer, accorder une participation dans, grever, nantir, hypothéquer ou disposer d'une autre manière (Transfert) de l'Action AC ou de tout ou partie de ses droits et obligations en tant qu'actionnaire gérant commandité, ou se retirer volontairement de sa position d'actionnaire gérant commandité de la Société.

Transfert d'Actions /engagements (non appelés)

9.2 Aucun Transfert de tout ou partie des Actions ou des engagements (non appelés) d'un actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert résulterait en une violation d'une loi luxembourgeoise, toute loi ou réglementation des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou toute autre juridiction (y compris, sans limitation, le U.S. Securities Act de 1933, toutes lois sur les valeurs mobilières de chacun des états des Etats-Unis, ou le U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974) ou soumet la Société à toute autre taxe, conséquence légale ou réglementaire défavorable, telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le U.S. Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

et;

(d) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) l'Actionnaire Gérant Commandité approuve le Transfert, cette approbation ne pouvant être refusée sans raison valable;

(ii) le cessionnaire certifie d'une manière satisfaisante pour la Société qu'il n'est pas une Personne Non-Eligible (telle que définie à l'article 12), et que le Transfert proposé ne viole pas les lois et réglementations (y compris et sans limitation, les lois sur les valeurs mobilières) lui étant applicables;

(iii) (en ce qui concerne le Transfert d'engagements (non appelés)) le cessionnaire signe un contrat de souscription en ce qui concerne les engagements (non appelés) transférés;

(iv) le cédant réalise concomitamment au Transfert des Actions au cessionnaire le transfert de tous les, ou de la part concernée au prorata des, engagements (non appelés) ou de tout autre engagement restant à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'Actions ou autrement, le cas échéant;

(v) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible, telle que décrite à l'article 12.

9.3 La Société, à sa seule et entière discrétion, peut soumettre tout Transfert à la condition de recevoir un avis d'un conseil juridique qui sera raisonnablement satisfaisant pour la Société.

9.4 Le cédant sera responsable de et payera les coûts et dépenses (y compris toute imposition) résultant de tout Transfert autorisé, y compris les frais légaux raisonnables y relatifs encourus par l'Actionnaire Gérant Commandité ou

ses affiliés, et les droits de timbre et les droits complétant les droits de timbre (le cas échéant) à payer. Le cédant et le cessionnaire indemniseront les Personnes Indemnisées (telles que définies à l'article 20), d'une manière satisfaisante pour l'Actionnaire Gérant Commandité contre toutes réclamations et dépenses auxquelles les Personnes Indemnisées se verraient soumises résultant ou basée sur toute fausse représentation ou garantie faite ou donnée par, ou rupture ou défaillance à satisfaire à tout engagement ou convention par, ce cessionnaire ou cédant en relation avec ce Transfert. De plus, chaque investisseur donne son accord pour indemniser la Société et chaque Personne Indemnisée de toutes réclamations et dépenses résultant d'un Transfert ou d'une tentative de Transfert de ses Actions et engagements (non appelés) en violation des présents Statuts et du Mémoirendum (et des termes du contrat de souscription).

10. Art. 10. Rachat d'actions.

10.1 Sauf dispositions contraires dans le Mémoirendum, les Actions ne sont pas rachetables à la demande d'un actionnaire.

10.2 Les Actions de toute Catégorie peuvent être rachetées sur décision de l'Actionnaire Gérant Commandité, sur base proportionnelle parmi les actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement que ce soit sous forme de revenus ou vente sous réserve de conformité avec la structure de distribution concernée telle que décrite pour chaque Compartiment dans le Mémoirendum (le cas échéant).

10.3 La Société peut, entre autres, procéder au rachat forcé des Actions:

- (a) détenues par une Personne Non-Eligible conformément à l'article 12;
- (b) afin d'égaliser les investisseurs existants en cas d'admission de nouveaux investisseurs (ou d'une augmentation des engagements des investisseurs existants) conformément aux termes et conditions du Mémoirendum;
- (c) en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 29 des Statuts;
- (d) détenues par un investisseur défaillant conformément à l'article 8;
- (e) afin de procéder au paiement des frais de gestion, conformément aux, et sous réserve des termes du Mémoirendum;
- (f) dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le contrat de souscription concerné, le Mémoirendum et les présents Statuts.

10.4 Toutes les Actions rachetées seront annulées.

10.5 Si le rachat d'Actions est autorisé dans un Compartiment ou une Catégorie spécifique, une procédure déterminée par l'Actionnaire Gérant Commandité et décrite dans le Mémoirendum régira la chronologie des rachats d'Actions.

11. Art. 11. Conversion d'actions.

11.1 Sauf dispositions contraires dans le Mémoirendum, les actionnaires ne sont pas autorisés à convertir tout ou partie des Actions d'une Catégorie donnée en Actions de la même Catégorie dans un autre Compartiment. De même, sauf dispositions contraires dans le Mémoirendum, les conversions d'Actions d'une Catégorie d'un Compartiment en Actions d'une autre Catégorie dans le même ou dans un autre Compartiment sont interdites.

11.2 Dans l'hypothèse où la conversion d'Actions est autorisée entre Catégories d'un même Compartiment ou entre Actions appartenant à une Catégorie en Actions de la même Catégorie d'un autre Compartiment, les termes et conditions applicables à la conversion des Actions seront décrits dans le Mémoirendum en ce qui concerne le(s) Compartiment(s) concerné(s).

12. Art. 12. Restriction à la détention d'actions.

12.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions à toute personne physique ou autre entité:

- (a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;
- (b) s'il peut en résulter (soit individuellement, soit conjointement avec des autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:
 - (i) la Société, l'Actionnaire Gérant Commandité, un Compartiment ou un de leurs affiliés respectifs ou tout investissement ou investissement potentiel de la Société viole une loi ou une réglementation ou s'il en résulte que la Société, l'Actionnaire Gérant Commandité, un Compartiment ou un de leurs affiliés respectifs ou un investissement ou un investissement potentiel de la Société supporte une taxation importante ou d'autres désavantages pécuniaires ou fiscaux auxquels ils n'auraient pas été exposés si cette personne avait cessé d'être un investisseur;
 - (ii) la Société ou un Compartiment est soumis au U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974; ou
 - (iii) la Société ou un Compartiment est obligé de faire enregistrer ses Actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le U.S. Securities Act de 1933 ou le U.S. Investment Company Act de 1940); ou
- (c) s'il peut en résulter une violation de la loi ou de la réglementation (luxembourgeoise ou autre) applicable à la personne physique ou entité elle-même, à la Société ou un Compartiment (y compris les lois et réglementations contre la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme); et en particulier, si un actionnaire concerné ne se qualifie pas en tant qu'Investisseur Averti ou perd cette qualification pour une raison quelconque;
- (d) si en conséquence de cette propriété, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par l'Actionnaire Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

12.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes Actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'Actions/engagements (non appelés), lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces Actions ou engagements (non appelés); et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou d'engagements (non appelés) ou qui tente de faire enregistrer un Transfert dans le registre des actionnaires ou d'engagements (non appelés), de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des Actions/engagements (non appelés) est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions/engagements (non appelés) suite à un tel enregistrement.

12.3 S'il apparaît qu'un investisseur est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale et de ne pas tenir compte de son vote relativement à toute question exigeant le consentement de l'investisseur; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux Actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses Actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 9 des présents Statuts et dans le Mémoire d'avis; et/ou

(d) de réduire ou résilier les engagements (non appelés) de la Personne Non-Eligible; et/ou

(e) de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le prix le plus bas entre: (i) la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible des Actions de la Personne Non-Eligible à la date à laquelle la Société a eu connaissance que l'investisseur concerné est une Personne Non-Eligible (ou le moment de prise de connaissance n'est pas pertinent si la Valeur Nette d'Inventaire est égale à zéro ou négative) et (ii) la somme de la contribution en capital de la Personne Non-Eligible, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion de l'Actionnaire Gérant Commandité, à soit (i) 30% du prix applicable ou (ii) les frais encourus par la Société du fait de la détention d'Actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les frais relatifs au rachat forcé).

12.4 L'exercice des pouvoirs de la Société conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des Actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des Actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

13. Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Valeur Nette d'Inventaire de la Société et de chaque Catégorie sera déterminée conformément à la loi luxembourgeoise, sous réserve d'ajustements nécessaires afin de garantir le traitement équitable des investisseurs conformément aux présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'euro.

13.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et Catégorie sera calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie comme indiqué dans le Mémoire d'avis et de bonne foi, au Luxembourg à chaque date d'évaluation indiquée dans le Mémoire d'avis (la Date d'Evaluation).

(b) L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de l'Actionnaire Gérant Commandité la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit: chaque Catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à une Date d'Evaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à cette Date d'Evaluation représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation. Les actifs de cette Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment, mais sous réserve de structures de frais différentes, de modes de distribution différents, de cibles de commercialisation différentes, de devises de référence différentes ou d'autres caractéristiques spécifiques telles que mentionnées dans le Document d'Emission. Une Valeur Nette d'Inventaire individuelle par Action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à cette Date d'Evaluation.

(c) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les dettes de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné qui sont courus mais non payés à la Date d'Évaluation concernée.

(d) Les actifs nets totaux de la Société résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses véhicules intermédiaires) et les dettes de la Société basées sur un état consolidé, étant entendu que:

(i) le capital et les intérêts attribuables aux actionnaires déduits de ces états financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire réduite) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;

(ii) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement d'un véhicule intermédiaire, le cas échéant) seront amortis au cours de la période stratégique d'investissement prévue pour chaque investissement, telle que confirmée par l'Actionnaire Gérant Commandité, ou au cours d'une période de maximum cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus; et

(iii) les coûts d'établissement de la Société et de tout Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus.

(e) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les investissements dans des fonds de portefeuilles non cotés enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces fonds de portefeuilles ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celle-ci est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un fonds de portefeuilles peut être ajustée pour des appels de capital subséquents, des distributions et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsqu'elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière correcte la participation de la Société ou d'un Compartiment dans fonds de portefeuilles, que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation de ce fonds de portefeuilles, ou à cause de changements sur le marché ou autres. La Valeur Nette d'Inventaire est finale et lie nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire officielle ou estimée;

(ii) les intérêts d'investissements enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur publiée disponible sur cette bourse de valeurs ou ce marché;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur base de la juste valeur estimée par la Société de bonne foi;

(v) les investissements enregistrés au nom de la Société ou au nom d'un véhicule intermédiaire, autre que ceux mentionnés aux paragraphes 13.2(e)(i) à 13.2(e)(iv) peuvent être évalués par un ou plusieurs évaluateurs indépendants conformément aux termes du Mémoire, à condition que le Société puisse dévier de cette évaluation, si cela est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

(f) L'Actionnaire Gérant Commandité peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

(g) Tous les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence de la Catégorie concernée seront convertis au taux de conversion moyen entre la devise de référence et la devise de dénomination à la Date d'Évaluation.

(h) Pour les besoins du présent article:

(i) les Actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par l'Actionnaire Gérant Commandité à la Date d'Évaluation par rapport auquel cette évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement, elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(ii) les Actions de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(iii) lorsque la Société s'est engagé à une Date d'Évaluation à:

(A) acheter un actif, la valeur de considération à payer pour cet actif sera présentée comme une obligation de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera représentée comme un actif de la Société;

(B) vendre un actif, la valeur de considération à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à fournir par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette considération ou de cet actif n'est connue à la Date d'Évaluation, sa valeur sera estimée par l'Actionnaire Gérant Commandité.

(i) Les avoirs et engagements seront affectés de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'Actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories sont émises dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les avoirs et obligations et revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux même(s) Catégorie(s) auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation de cet avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la ou aux Catégorie(s) correspondante(s);

(iv) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment;

(v) au cas où tout avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une Catégorie particulière, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Catégories au pro rata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par l'Actionnaire Gérant Commandité, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Catégories sont tenus en un seul compte et/ou sont cogérés en tant que masse d'avoirs séparée par un agent de l'Actionnaire Gérant Commandité, le droit respectif de la Catégorie correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution de cette Catégorie au compte ou à la masse en question, (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte de la Catégorie, telle que décrite dans le Mémoire, et pour finir (iii) toutes les obligations, de quelque Catégorie que se soit, seront, sauf accord contraire avec les créanciers, exécutoires pour la Société dans son ensemble;

(vi) en cas de distribution aux actionnaires d'une Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

(j) Pour les besoins du présent article:

(i) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(ii) la Valeur Nette d'Inventaire à une Date d'Évaluation sera mise à la disposition des investisseurs au siège social de la Société dès que finalisée. La Société fera de son mieux afin de calculer et de finaliser la Valeur Nette d'Inventaire dans une période de 120 jours calendriers suivant la Date d'Évaluation concernée;

(iii) pour éviter les interprétations, les dispositions du présent article 13 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement comptable ou légal des actifs et engagements de la Société ou toute Action émise par la Société;

(iv) la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'agent administratif. La Société peut faire publier cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de l'Actionnaire Gérant Commandité dans des journaux financiers importants. La Société ne peut accepter de responsabilité pour des erreurs ou retards de publication ou pour la non publication des prix;

(v) les droits de la Société envers des investisseurs en ce qui concerne des engagements (non appelés) ne seront pas pris en compte pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire;

(vi) différentes règles d'évaluation peuvent être applicables en ce qui concerne un Compartiment spécifique tel que décrit plus amplement dans le Mémoire.

14. Art. 14. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de tout Compartiment et/ou l'émission d'Actions de ce Compartiment à des souscripteurs et/ou le rachat des Actions de ce Compartiment de ses actionnaires et/ou les conversions d'Actions de toute Catégorie dans un Compartiment:

(a) lorsqu'une ou plusieurs bourses ou marchés servant de base à l'évaluation d'une partie substantielle des actifs d'un Compartiment concerné ou lorsqu'une ou plusieurs bourses étrangères dans la devise dans laquelle une partie substantielle des actifs du Compartiment concerné est dénommée, sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors de la responsabilité et du contrôle de l'Actionnaire Gérant Commandité, la disposition des actifs du Compartiment concerné n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détrimement important aux intérêts des actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communications normaux utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société ou si, pour des raisons en-dehors de la responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité, la valeur d'un actif du Compartiment concerné ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(e) lorsque pour une raison ou une autre, le prix d'un investissement dans un Compartiment ne peut être déterminé de manière rapide et précise;

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale) afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un ou de plusieurs Compartiment(s);

(g) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale; et/ou

(h) si pour une raison ou une autre l'Actionnaire Gérant Commandité détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des actionnaires.

14.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs Actions.

14.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, l'émission, le rachat ou la conversion d'Actions d'un autre Compartiment.

15. Art. 15. Responsabilité des actionnaires.

15.1 Les détenteurs d'Actions commanditaires (c'est-à-dire des Actions de toute Catégorie à l'exception de l'Action AC) ne sont responsable qu'à concurrence du montant de leur contribution en capital faite à la Société. Les détenteurs d'Actions commanditaires doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de toute manière ou en toute capacité autre qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors d'Assemblées Générales.

15.2 La responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité est illimitée.

16. Art. 16. Gestion.

16.1 La Société sera gérée par RN Management S.à r.l. (l'Actionnaire Gérant Commandité). L'Actionnaire Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité responsable et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de tous les engagements qui ne pourront être satisfait des avoirs de la Société.

16.2 L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires.

16.3 L'Actionnaire Gérant Commandité aura, entre autres, le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait à l'objet de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à l'objet de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Actionnaire Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet de la Société.

17. Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

18. Art. 18. Politiques et restrictions d'investissement.

18.1 L'Actionnaire Gérant Commandité a, selon le principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société et la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tels que définis par l'Actionnaire Gérant Commandité dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

18.2 L'Actionnaire Gérant Commandité a aussi le pouvoir de déterminer toutes restrictions périodiquement applicables à l'investissement des avoirs de la Société, conformément à la Loi de 2004 y compris, sans limitation, les restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société et à la mise en gage de ses actifs; et

(b) au pourcentage maximum (le cas échéant) des avoirs de la Société pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum (le cas échéant) de tout type d'investissement qu'elle pourra acquérir.

19. Art. 19. Conflits d'intérêts.

19.1 La Société est gérée selon les conditions actuelles de marché. L'Actionnaire Gérant Commandité recherchera à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts.

19.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, gérants ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Gérant Commandité

ou de la Société auraient un intérêt dans une telle société ou entité, ou en soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

19.3 Tout administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de l'Actionnaire Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

20. Art. 20. Indemnisation.

20.1 L'Actionnaire Gérant Commandité, tout membre du conseil de gérance de l'Actionnaire Gérant Commandité, l'initiateur, et leurs affiliés, fondés de pouvoir, administrateurs, actionnaires directs ou indirects, membres, agents, associés et employés (chacun étant une Personne Indemnisée) peuvent être indemnisés sur les actifs du Compartiment concerné (et, afin d'éviter les interprétations, pouvant être les actifs de tous les Compartiments si le cas s'applique à la Société dans son ensemble ou à tous les Compartiments), de toutes obligations, de tous frais et de toutes dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), dommages, pertes, actions et procédures, qu'elles soient judiciaires, administratives, d'enquêtes ou autres pouvant être encourus par la Personne Indemnisée ou dans lesquelles cette Personne Indemnisée peut être impliquée ou menacée découlant de, ou en relation avec, ou résultant du fait que la Personne Indemnisée est membre du conseil de gérance de l'Actionnaire Gérant Commandité ou a agit en tant que tel dans l'exercice de ses pouvoirs en tant que membre du conseil de gérance de l'Actionnaire Gérant Commandité ou résultant de la prestation de services à, ou concernant, la Société ou conformément à tout contrat de gestion ou autre contrat relatif à la Société ou qui résulte d'une autre manière des opérations, affaires ou activités de la Société, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour des actions ou omissions de celle-ci résultant d'un comportement qualifié de fraude, négligence grave, faute intentionnelle ou grave.

20.2 Le ou les conseillers en investissement d'un Compartiment (le cas échéant), et chacun de son/ses administrateurs, fondés de pouvoir, agents et employés dans la mesure où ils sont directement impliqués dans les affaires du Compartiment concerné peuvent aussi bénéficier de dispositions relatives à l'indemnisation selon les, et conformément aux, termes de la convention entre la Société et l'entité concernée.

20.3 La Société peut, lorsqu'elle l'estime nécessaire, fournir une couverture d'assurance professionnelle ou toute autre couverture d'assurance adéquate à une ou plusieurs Personnes Indemnisées.

21. Art. 21. Assemblées des actionnaires.

21.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au Luxembourg.

21.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si de l'avis absolu et définitif de l'Actionnaire Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

21.4 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

21.5 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société.

22. Art. 22. Assemblée générale des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie.

22.1 Les actionnaires des Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales, afin de prendre des décisions sur toutes questions relatives à ce Compartiment exclusivement.

22.2 De plus, les actionnaires de toutes Catégories peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales, pour toutes questions spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

22.3 Les dispositions de l'article 23 sont applicables à ces Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le requiert différemment.

23. Art. 23. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

23.1 Les délais de convocation et les quorum requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

23.2 L'Actionnaire Gérant Commandité peut convoquer une Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un (1) mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

23.3 Toutes les Actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

23.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 8.3 et 12.3.

23.5 Sauf disposition contraire de la loi, des présents Statuts ou du Mémoire, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Gérant Commandité. Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés ou à toute autre loi luxembourgeoise pertinente. De plus, toute modification des présents Statuts ayant pour but de changer le régime légal de la Société d'une société d'investissement en capital à risque sous la Loi de 2004 en tout autre instrument d'investissement réglementé ou non nécessitera le consentement unanime des actionnaires (y compris celui de l'Actionnaire Gérant Commandité) et sera soumise au consentement préalable de la Commission de surveillance du secteur financier.

23.6 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires, le cas échéant.

23.7 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'Actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi sur les Sociétés.

23.8 Un Actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme mandataire qu'elle soit actionnaire ou non, par écrit, soit par original, soit par telefax, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi luxembourgeoise).

23.9 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

23.10 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

23.11 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

23.12 L'Actionnaire Gérant Commandité peut fixer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

24. Art. 24. Réviseur d'entreprises agréé.

24.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

24.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

25. Art. 25. Dépositaire.

25.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2004 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2004. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

25.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, l'Actionnaire Gérant Commandité devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant l'Actionnaire Gérant Commandité désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. L'Actionnaire Gérant Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

26. Art. 26. Année comptable - Comptes.

26.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, exception faite de la première année comptable qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

26.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

27. Art. 27. Affectation des bénéfices.

27.1 Les revenus net et plus-values en capital de la Société seront distribués conformément aux dispositions prévues dans le Mémoire et seront d'abord utilisées pour payer les frais et ensuite, à moins qu'ils aient été recyclés conformément aux dispositions du Mémoire relatives aux réinvestissements, pour effectuer des distributions de dividendes et réserves (Distributions) à la discrétion raisonnable de l'Actionnaire Gérant Commandité. Toutes Distributions peuvent être soumises à un clawback ou un réinvestissement, tels que décrits dans le Mémoire.

27.2 Sans préjudice des termes du Mémoire, les Distributions devraient se faire à la discrétion raisonnable de l'Actionnaire Gérant Commandité à une fréquence décrite dans le Mémoire et dès que raisonnablement praticable après que le montant soit disponible pour la Distribution, à moins que ce montant soit considéré comme étant minime.

27.3 L'Actionnaire Gérant Commandité ne sera pas obligé de procéder à des Distributions:

(a) à moins qu'il y ait suffisamment de liquidités disponibles pour cela;

(b) au cas où cela rendrait la Société ou le Compartiment concerné insolvable;

(c) lorsque l'Actionnaire Gérant Commandité décide de conserver dans la Société des liquidités à des fins de réinvestissement conformément aux dispositions du Mémoire; ou

(d) si, de l'avis de l'Actionnaire Gérant Commandité, cela laisserait la Société avec un capital social, y compris les primes d'émission, d'un montant inférieur à un million d'euros (1.000.000 EUR), ou avec des fonds ou des bénéfices insuffisants pour faire face à toutes obligations, engagements ou éventualités futures, y compris les obligations envers l'Actionnaire Gérant Commandité, les Personnes Indemnisées, le ou les conseillers en investissements (le cas échéant) (y compris les frais de gestion, le cas échéant) ou un investissement.

27.4 Les Distributions ne se feront qu'aux investisseurs qui sont enregistrés dans le registre de la Société à la date à laquelle une Distribution est effectuée comme ayant fait une contribution en capital et aucun montant ne sera considéré comme cumulé avant tout paiement réel. Ni la Société, ni l'Actionnaire Gérant Commandité ou le conseiller en investissement (le cas échéant) n'encourront de responsabilité pour des Distributions faites de bonne foi à un investisseur à la dernière adresse fournie avant l'enregistrement d'un Transfert de tout ou de partie de ses Actions dans la Société.

27.5 La Société ne fera en principe pas de Distributions en nature. Cependant, la Société peut distribuer des avoirs en nature dans la mesure où un Compartiment reçoit des Distributions faites en nature de ses investissements. Dans les limites praticables, cependant, ces avoirs ne seront pas distribués (sauf en rapport avec des boni de liquidation) à moins qu'ils ne soient disponibles sur le marché. Les avoirs distribués aux investisseurs en nature seront évalués au moment de cette Distribution par l'Actionnaire Gérant Commandité de bonne foi en tenant compte des facteurs qu'il estime pertinents et en vue d'un traitement juste et équitable des investisseurs. Lorsque les Distributions sont payées en nature, elles seront considérées comme des Distributions en espèce pour les besoins des dispositions sur les Distributions.

28. Art. 28. Dissolution et Liquidation de la Société.

28.1 Sous réserve de l'article 3, la Société peut être dissoute volontairement par une résolution d'une Assemblée Générale avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité.

28.2 En cas d'une liquidation volontaire, la Société continuera, à partir de sa dissolution, à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de liquidation de la Société seront effectuées par un ou plusieurs liquidateurs qui, après approbation par la l'autorité de surveillance luxembourgeoise, seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

28.3 Si la Société est liquidée de manière volontaire, sa liquidation se fera conformément aux dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera soumis au réviseur d'entreprises agréé ou à un réviseur extérieur ad hoc nommé par l'Assemblée Générale.

28.4 Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2004 seront exclusivement applicables.

28.5 L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à la date de publication de la notice de l'Assemblée Générale, à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées. Les produits de la liquidation de la Société, nets de toutes dépenses de liquidation, seront distribués par les liquidateurs parmi les détenteurs d'Actions dans chaque Catégorie conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par des investisseurs à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, à la Caisse de Consignation de Luxembourg, jusqu'à ce que la période de limitation légale soit écoulée.

29. Art. 29. Fusion et Liquidation de compartiment et de catégories.

29.1 Si pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Actionnaire Gérant Commandité comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'offrir aux actionnaires concernés la conversion de leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment ou Catégorie selon les conditions fixées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou procéder au rachat de toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernés à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation d'investissement projetés et des dépenses de réalisation) calculés à la Date de d'Evaluation précédent immédiatement la date à laquelle la décision prend effet. La Société notifiera les détenteurs d'Actions concernés avant la date effective des rachats forcés, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat.

29.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment ou de la Catégorie concernés.

29.3 De plus, l'Assemblée Générale de tout Compartiment ou toute Catégorie aura, en toutes autres circonstances, le pouvoir, sur proposition de l'Actionnaire Gérant Commandité, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en tenant compte des prix de réalisation d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée à la Date d'Evaluation précédent immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette

Assemblée Générale constituée selon le présent article 29, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

29.4 Les actifs qui n'ont pas été distribués à leurs bénéficiaires à l'implémentation du rachat seront déposés dans une banque ou une institution de crédit telle que définie par la loi modifiée datée du 5 avril 1993 relative au secteur financier pour une période de six mois; après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droit.

29.5 Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à une autre société d'investissement à risque organisée selon les dispositions de la Loi de 2004 ou à un autre compartiment dans société d'investissement à risque (le Nouveau Compartiment) et de renommer les Actions du Compartiment concerné comme Action d'un autre Compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des actionnaires). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux actionnaires contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

29.6 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Actionnaire Gérant Commandité, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment (ou de la Catégorie concernée) pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée.

30. Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées en application des dispositions de la loi luxembourgeoise et, en particulier, la Loi sur les Sociétés et à la Loi de 2004 conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts de la Société ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire trente et un mille (31.000) Actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

(1) RN Management S.à r.l., prénommée:	1 (une) Action AC
(2) RN Management S.à r.l., prénommée:	10.333 (dix mille trois cent trente trois) Actions (c'est-à-dire des Actions participatives émises dans le Compartiment RN S.C.A. - Russia Infrastructure Fund)
(3) Investment Company Renord-Invest, prénommée: . . .	10.333 (dix mille trois cent trente trois) Actions (c'est-à-dire des Actions participatives émises dans le Compartiment RN S.C.A. - Russia Infrastructure Fund)
(4) Renord Investment Advisor Limited, prénommée: . . .	10.333 (dix mille trois cent trente trois) Actions (c'est-à-dire des Actions participatives émises dans le Compartiment RN S.C.A. - Russia Infrastructure Fund)
Total:	31.000 (trente et un mille) Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) payée par les actionnaires est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Résolutions des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminé et que les Statuts ont été établis;

2. que Deloitte, ayant pour siège social le 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2010;

3. que le siège social de la Société est fixé au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vanhoutte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: EAC/2010/6701. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010084952/1602.

(100095270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

OD International (Luxembourg) Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081514/10.

(100072888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

OD International (Luxembourg) Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081515/10.

(100072886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

ACP II S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour Le Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2010081518/12.

(100072553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

EECF Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.425,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.756.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour EECF Gamma S.à r.l.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

Gérant MidEuropa

Référence de publication: 2010081517/14.

(100072875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Peiperleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010081520/12.

(100072550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LPSS-Global Securities S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010081521/14.

(100072540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LaSalle Property Securities SICAV-FIS

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010081522/15.

(100072534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.597.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010081523/14.

(100072530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081524/10.

(100072529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

V.L.V.I. - LUX S.à r.l. (ventes-locations véhicules industriels - LUX S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 140.818.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081525/10.

(100072584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Da Costa et Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 137.757.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081526/10.

(100072582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

I Leoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081527/10.

(100072580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Park Square Capital I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.706.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010081539/14.

(100072884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Quantix Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.499.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081530/10.

(100072728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Fine Tobacco Flavours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.749.

Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010081531/10.

(100072759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Fine Tobacco Flavours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.749.

Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010081532/10.

(100072756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Independent Business Consulting (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.651.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081529/10.

(100072731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Park Square Capital II SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.659.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010081540/14.

(100072882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Fine Tobacco Flavours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 131.749.

Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010081533/10.

(100072754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Europe-Fiduce G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 64.379.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081536/10.

(100072849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010081542/13.

(100072905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Ashley Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010081543/14.

(100073008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.955,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

Extrait informatif concernant les gérants de la Société

Les gérants de la Société font remarquer les informations suivantes concernant les gérants de la Société:

- Patrick d'Andria, gérant de catégorie A, nommé pour une durée déterminée de 6 ans;
- Eric Lechat, gérant de catégorie B, nommé pour une durée déterminée de 6 ans;

Luxembourg, le 21 Mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010081552/15.

(100072609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

Extrait informatif concernant les gérants de la Société

Les gérants de la Société font remarquer les informations suivantes concernant les gérants de la Société:

- Patrick d'Andria, gérant de catégorie A, nommé pour une durée déterminée de 6 ans;
- Eric Lechat, gérant de catégorie B, nommé pour une durée déterminée de 6 ans;

Luxembourg, le 21 Mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010081553/15.

(100072602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

SAR Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.519.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1) Mr Stephen Weatherhead, born on April 12, 1974 in Coburg, Australia, with domicile at 29 Amber Road, #09-02, The SeaView, Singapore 439942,

2) Mr Michele Cortese, born on July 25, 1969 in Caltanissetta, Italy, with domicile at Flat 1, 14 Vicarage Gate, W8 4AG London, United Kingdom,

both duly represented by Mrs Catherine BEERENS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "SAR Energy S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings,

(ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such

meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January of each year and ends on 31st December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

1) Mr Stephen Weatherhead, previously named	250 shares
2) Mr Michele Cortese, previously named	250 shares
TOTAL:	<u>500 shares</u>

Proof of all such payments in cash totalising TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at TWO (2), and the following managers are elected as members of the Board of Managers, for an unlimited duration, with the powers set forth in article ELEVEN (11) of the Articles of Incorporation of the Company.

1) Mr Stephen Weatherhead, born on April 12, 1974 in Coburg, Australia, with domicile at 29 Amber Road, #09-02, The SeaView, Singapore 439942

2) Mr Michele Cortese, born on July 25, 1969 in Caltanissetta, Italy, with domicile at Flat 1, 14 Vicarage Gate, W8 4AG London, United Kingdom.

In conformity with Article eleven (11) of the present Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The registered office is established at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Stephen Weatherhead, né le 12 avril, 1974 à Coburg, Australie, domicilié au 29 Amber Road, #09-02, The SeaView, Singapore 439942,

2) Monsieur Michele Cortese, né le 25 juillet 1969 à Caltanissetta, Italie, domicilié au Flat 1, 14 Vicarage Gate, W8 4AG Londres, Royaume-Uni,

représentés par Madame Catherine BEERENS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «SAR Energy S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par part sociale.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

1) Monsieur Stephen Weatherhead, prénommé,	250 parts sociales
2) Monsieur Michele Cortese, prénommé,	250 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

La preuve de tous ces paiements en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à DEUX (2), et les gérants suivants sont nommés, en tant que membres du conseil de gérance, pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article ONZE (11) des statuts de la Société.

1) Monsieur Stephen Weatherhead, né le 12 avril, 1974 à Coburg, Australie, domicilié au 29 Amber Road, #09-02, The SeaView, Singapore 439942.

2) Monsieur Michele Cortese, né le 25 juillet 1969 à Caltanissetta, Italie, domicilié au Flat 1, 14 Vicarage Gate, W8 4AG Londres, Royaume-Uni.

2.- Le siège social de la société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BEERENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6740. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010067863/298.

(100082430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081593/10.

(100073292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Fel Partners (Duisberg GP), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.969.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081594/10.

(100073290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Fel Partners SN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081595/10.

(100073288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Fel Partners SNFH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081596/10.

(100073287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Fel Partners Wuppertal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.967.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081597/10.

(100073285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

De Keisecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 45.186.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUNGLINSTER, le 27 mai 2010.
DE KEISECKER S.A.
L-6131 JUNGLINSTER
Signature

Référence de publication: 2010081598/13.

(100073416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

JFC Optic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.
R.C.S. Luxembourg B 101.327.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait Assemblée générale extraordinaire du 30/04/2010

Aux termes de l'assemblée générale en date du 30/04/2010, les associés ont:

- approuvé les comptes définitifs de liquidation;
- déchargé M. Malchaire François, M. Hacker Johannes, Mme Luppens Catherine de leur mandat de liquidateur;
- donné à ces derniers quitus de la gestion;
- ont constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 16, rue de la halte à 8715 Everlange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Malchaire François / M. Hacker Johannes / Mme Luppens Catherine
Liquidateurs

Référence de publication: 2010081571/19.

(100072788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

SFP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.891.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises et des Administrateurs suivants pour un nouveau terme d'un an: Monsieur Nico THILL (Président) et Monsieur Olivier CROONENBERGHS.

L'Assemblée a par ailleurs pris note de la démission avec effet immédiat de Monsieur Luc BAULER de son mandat d'Administrateur et a nommé Administrateur pour la durée d'un an, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Maxime PACAN.

Composition du Conseil d'Administration

- Nico THILL, Président
(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)
- Olivier CROONENBERGHS
(résidant professionnellement à CH-8008 ZURICH, 55, Utoquai)
- Maxime PACAN
(résidant professionnellement à L-1724 LUXEMBOURG, 7, boulevard du Prince Henri)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062338/27.

(100077575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 128.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010062374/11.

(100077566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 91.894.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.
- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.
Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010062559/16.

(100077569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Rolly Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 115.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2010.
Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2010082573/12.

(100073258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Euromec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 75.073.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mai 2010.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2010082572/12.

(100073263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010082571/13.

(100073265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

AUB French Logistics S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.810.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juillet 2009

1. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Timothy HORROCKS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Benoît NASR a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. La société AUB Trustees (Guernsey) Limited, représentée par M. David PRESTON, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062466/23.

(100077580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

A.M.P. Grenailles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 35.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.M.P GRENAILLES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062342/11.

(100077525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.
